

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 Janvier 2010

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Maryse LAUMONIER et Paule MASSON, Mrs Marc OUDET, Jean-Jacques CANAL, Christian BOHER, Vivian DE BONA, Sébastien DESBOURDES et Jean-Michel DUMAZERT.

Absents excusés ayant donné pouvoir:

Mme Sylvie BROUILLARD pouvoir à Mme Maryse LAUMONIER
Mr Marc LE BOT pouvoir à Mr Christian BOHER
Mr Daniel PRUNIER pouvoir à Mr Jean-Jacques CANAL
Mme Annie DOUSSINT pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT
Mme Nathalie LEBRETON pouvoir à Mr Jean-Michel DUMAZERT

Secrétaire de séance : Mme Maryse LAUMONIER

Le conseil municipal est ouvert à 19H00.

Mme le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : Election d'un adjoint aux finances. N'ayant pas d'opposition, ce point est rajouté.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Maryse LAUMONIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 4 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

3) Autorisation à Mme le Maire pour signer les déclarations de travaux pour l'année 2010

Mme le Maire précise qu'il est proposé au conseil de l'autoriser à signer les dossiers de la commune de déclaration de travaux pour l'année 2010, afin d'éviter de délibérer pour chaque dossier.

Mr DUMAZERT demande si l'autorisation est délivrée pour toutes les demandes de déclaration préalable ou pour les demandes qui atteignent un seuil financier défini par le conseil municipal.

Mme le Maire précise que cette autorisation ne retire en rien les études des dossiers par les commissions en amont, génère moins d'archives auprès de la DDE, et permet aussi d'accélérer les procédures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions et 12 voix pour, autorise Mme le Maire à signer les déclarations de travaux pour l'année 2010.

4) Modification de la délibération pour la participation des voies et réseaux (PVR)

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal à instaurer par délibération la PVR (Participation pour Voiries et Réseaux). La préfecture demande au conseil municipal de reformuler la délibération pour manque de considérant, et ainsi approuver la nouvelle délibération conforme à leur demande et à la circulaire préfectorale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la délibération pour la PVR (Participation pour Voiries et Réseaux).

5) Modification de la façade de la mairie pour la réalisation de l'agence postale

Mme le Maire précise que dans le cadre de l'extension des services de la poste, l'agence doit être installée dans les locaux de la mairie.

Pour la réalisation de ce transfert, la fenêtre actuelle du local destinataire doit être transformée en une porte afin que l'entrée de l'agence soit indépendante de la mairie.

Mme le Maire demande au conseil municipal d'accepter la modification de la façade de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la fenêtre en porte située en façade de la mairie.

6) Dépôt des demandes de subvention pour l'aménagement de l'agence postale

Afin d'assurer les travaux de réalisation de la nouvelle agence postale, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions. Dès le retour des réponses des subventions, les travaux seront commencés.

Mr BOHER précise que lors du conseil précédent, il a été dit que l'agence postale serait opérationnelle courant février dans les nouveaux locaux. Les travaux extérieurs ne pourront être réalisés qu'une fois la décision rendue de l'attribution des subventions. Par contre, les travaux intérieurs doivent être réalisés pour février afin que la direction de la Poste puisse installer le mobilier.

Mme le Maire précise que la demande de subvention ne peut être demandée qu'une fois dans l'année et que c'est une subvention destinée aux communes de moins de 2000 habitants pour le maintien d'un service public sur la commune. La commission siège une fois dans l'année, soit dernière semaine de juin, soit 1^{ère} semaine de juillet. En attendant leur décision, l'agence postale reste fonctionnelle sans argent dans les locaux actuels.

L'ouverture de l'agence postale dans les locaux de la mairie s'effectuera probablement courant septembre 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à demander des subventions pour l'aménagement de l'agence postale.

7) Modification de la façade arrière de l'école maternelle pour la transformation d'une porte fenêtre en fenêtre (côté parking)

Mme le Maire informe le conseil municipal que les travaux ont déjà commencé par la démolition de la rampe. Il faut transformer la porte fenêtre de l'école maternelle en fenêtre avant de poursuivre par le bitumage du parking car sinon le niveau du bitume sera au dessus du seuil de la porte.

Actuellement il y a 4 issues sur la classe de Madame Fouquet. Les travaux pourraient s'effectuer pendant les vacances scolaires de février si le conseil accepte la modification.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'autoriser la modification de la façade arrière de l'école maternelle pour la transformation d'une porte fenêtre en fenêtre (côté parking).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la façade arrière de l'école maternelle pour la transformation d'une porte fenêtre en fenêtre (côté parking).

8) Modification du mur de clôture de l'école maternelle pour l'installation d'un portail d'entrée (côté parking)

Mme le Maire informe le conseil municipal, toujours dans le cadre du projet parking de l'école maternelle, qu'il est nécessaire de modifier le mur de clôture de l'école maternelle au fond de la cour afin de permettre la création d'un portail pour l'entrée des enfants par le nouveau parking. Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette modification.

Mr DUMAZERT demande le devenir du portail d'entrée existant de l'école maternelle, s'il sera condamné ou non. Mme le Maire informe que ce portail sera condamné lorsque l'entrée se fera par le nouveau parking et sera modifié lors du prochain projet de sécurisation de la DDE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification du mur de clôture de l'école maternelle pour l'installation d'un portail d'entrée.

9) Modification d'une façade de l'école maternelle pour la transformation d'une porte en fenêtre (côté cour de l'école maternelle) à la demande de la directrice

Mme le Maire expose au conseil municipal la proposition de la commission travaux sur la porte de la façade de l'école maternelle (sur le pignon en biais) qui est actuellement en mauvais état (coincée et scellée). Elle n'isole plus la classe. La commission travaux propose son changement. La directrice de l'école maternelle souhaiterait plutôt une fenêtre qu'une nouvelle porte car de son bureau elle ne verrait pas les enfants sortir par cette issue.

Mme le Maire précise qu'avant les travaux l'avis d'une commission de sécurité sera sollicité. Mr CANAL indique que c'est l'organisme de sécurité qui décidera si cette porte peut devenir une fenêtre ou si elle doit rester en porte considérée « issue de secours ».

Mme LAUMONIER demande s'il y a d'autre issue dans la classe. Mme le Maire précise qu'il y en a 4.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la porte en fenêtre ou en porte selon l'avis de la commission de sécurité.

10) Goudronnage de la cour du centre de loisirs et dépôt des demandes de subventions

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'actuellement la cour du centre de loisirs est en terre. Afin d'assurer un meilleur confort, une meilleure hygiène et une meilleure sécurité aux enfants fréquentant le centre de loisirs, il est proposé d'accepter le goudronnage de la cour du centre. Cette demande a été également formulée par la Communauté des Communes Entre Juine et Renarde pour des motifs d'hygiène et de sécurité.

Elle précise que des devis ont été demandés et que dès réception les demandes de subventions pourront être sollicitées.

Elle précise également qu'en même temps que la cour le passage en dalle de caoutchouc sera également goudronné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le goudronnage de la cour du centre de loisirs et autorise Mme le Maire à déposer les demandes de subventions.

11) Dépôt des demandes de subventions pour le changement des fenêtres de la mairie dans son intégralité et le changement de la fenêtre de la classe de Mme ROBIN à l'école primaire

Mme le Maire explique aux membres du conseil qu'il est préférable de changer les fenêtres de la mairie pour une meilleure isolation ainsi qu'une fenêtre dans la classe de Mme ROBIN à l'école primaire.

Afin de permettre le changement des fenêtres de l'intégralité des bâtiments de la mairie ainsi que la fenêtre de la classe de Mme ROBIN (école primaire) il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le changement des fenêtres de la mairie et de la classe de Mme ROBIN et autorise Mme le Maire à déposer les demandes de subventions.

12) Remboursement de frais engagés

Mme le Maire présente au conseil municipal les différentes factures dont elle a fait l'avance concernant les achats de fin d'année. Le montant total est de 116.52 euros. Il est proposé au conseil municipal d'accepter le remboursement de ces factures à Mme TOSTIVINT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 116.52 euros.

13) Election d'un adjoint aux finances

Mme le Maire présente la candidature de Mr BOHER au poste d'adjoint aux finances. Il gère actuellement les finances suite à la délégation qui lui a été attribué en début de mandat. Mme TOSTIVINT demande aux membres du conseil municipal s'il y a d'autres candidatures au poste d'adjoint aux finances. Aucune autre candidature n'est présentée.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur la candidature de Mr BOHER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de Mr BOHER.

14) Questions diverses

Mr DUMAZERT demande la mise à jour du site internet. Mme le Maire précise qu'il faut s'adresser à Mr GUERIN. Elle précise également en ce qui concerne le site de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde que la personne en charge des mises à jour est actuellement en maladie.

Mme le Maire souhaite informer le conseil sur les problèmes rencontrés avec la communauté de Communes sur la fermeture du Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires de Noël. Mme TOSTIVINT n'en n'a eu connaissance que quelques jours avant la fermeture du centre par une pétition de parents d'élèves mécontents. Mr DUMAZERT précise que le mécontentement des parents vient également du fait que la Communauté de Communes n'a pas mis en place de navette Boissy / Bouray et que les parents ont dû se débrouiller pour déposer leurs enfants sur le Centre de Bouray contrairement aux fermetures précédentes. L'information avait oralement été donnée à Madame le Maire d'une éventuelle fermeture la deuxième semaine des congés scolaires de Noël. Aucune confirmation écrite n'est parvenue en mairie de Boissy le Cutté, ni pour cette semaine pressentie, ni pour les deux semaines avérées. Elle trouve cela méprisant envers tous les élus de Boissy le Cutté et les familles.

Mme Le Maire insiste sur le fait que n'ayant pas eu d'information officielle, le personnel communal de Boissy le Cutté mis à disposition auprès de la Communauté de Communes pour le centre de Boissy le Cutté s'est retrouvé inoccupé inopinément et il n'était pas décent de les mettre en congés sans un minimum de préavis, ni de leur décompter des jours de congés payés. Le personnel a donc été orienté vers des tâches qui en principe ne lui incombent pas. Madame le Maire fait lecture au conseil du courrier de mécontentement qu'elle a adressé à Monsieur le Président et à Monsieur le Vice Président de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde en date du 12 décembre 2009 et qui, au jour d'aujourd'hui, n'a toujours pas obtenu de réponse.

Mme le Maire informe le conseil d'une extension de bâtiment d'environ 60 m² sur un terrain à Boissy le Cutté. Le propriétaire a déposé un permis qui lui a été refusé. Les travaux ont commencé avant même d'avoir la décision, de la commune, soit un mur d'environ 4 mètres de haut et un autre de 1.50 mètres. Mme le Maire précise qu'un rendez vous va être pris pour lui demandé la démolition des murs.

Mme Le Maire informe le conseil que les personnes en litige avec la commune concernant un terrain sur la Route de Longueville, sont parties pour l'instant. Une famille de 6 personnes (2 adultes et 4 enfants) s'est installée sur leur terrain. Les enfants sont scolarisés auprès de leur commune d'origine.

Mme Le Maire informe le conseil que pour l'habitation illicite Rue des Alouettes une procédure sera mise bientôt en place car l'installation est faite en partie sur une parcelle qui ne leur appartient pas, et que les parcelles incriminées sont classées zone sensible et inconstructible.

Mr DESBOURDES demande au conseil s'il est prévu d'investir dans des panneaux d'affichage. Mme le Maire précise qu'elle est à la recherche avec Mr OUDET de banderoles/calicots pour informer la population des diverses manifestations de la municipalité. Mme le Maire propose de refaire les panneaux actuels.

Mme le Maire informe le conseil que le réveillon municipal s'est très bien déroulé. Les personnes présentes ont beaucoup apprécié le DJ et ont apprécié que les plats soient servis à table.

Madame le Maire s'insurge contre le fait que petite minorité de personnes dise à qui veut l'entendre que la Municipalité ne fait rien en direction des enfants. Elle rappelle que si la compétence jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes, la municipalité de Boissy le Cutté n'a cessé de mener à terme des travaux concernant l'enfance, ce en 18 mois : la réfection intégrale du revêtement de la cour de l'école élémentaire, la remise en conformité des circuits électriques de l'école maternelle. L'installation d'une alarme reliant tous les locaux de la maternelle et du centre de loisirs, l'isolation et l'aération de la chaudière à gaz du centre de loisirs (suite au passage de la commission de sécurité), la réhabilitation complète de l'électricité du stade pour permettre aux enfants de jouer de vaquer à leurs pratiques sportives en toute sécurité, les aménagements sur le plateau sportif, la création d'un parking rue des alouettes par lequel se fera l'entrée de la maternelle pour plus de sécurité, les plans d'aménagements effectués par les services de l'Etat pour sécuriser le passage de la RD 191 à la rue des alouettes, le plan de circulation actuellement opérationnel à proximité de l'école élémentaire. Des devis sont à l'étude pour faire procéder au bitumage de la cour du Centre de Loisirs. Le conseil municipal a rédélibéré toujours favorablement pour la reconduction tacite d'une participation communale annuelle d'une classe transplantée au CM2 à l'école élémentaire dans la mesure où un enseignant souhaite partir avec sa classe. Chaque classe de Boissy bénéficie d'une heure de bibliothèque par semaine. Elle dit qu'il n'est pas acceptable de laisser entendre que la municipalité ne s'occupe pas de l'enfance.

Mr CANAL informe le conseil de la réunion du 6 janvier qui a eu lieu à Baulne sur le site SFDM. Le maire adjoint de la commune de Mennecy a émis des idées à développer pour bloquer le projet SFDM. Des actions auront prochainement lieu. Un dossier est en cours de réalisation et sera repris par chaque commune avec les points sensibles de la circulation. Mme le Maire précise que Mrs OUDET, CANAL et elle-même sont en charge du dossier SFDM. Mr OUDET est en charge de répertorier la faune et flore, Mr CANAL de la circulation et Mme TOSTIVINT de la fréquentation des lieux publics de toutes les communes sur le trajet du projet SFDM.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20 H 15